

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurés et/ou pelliculés

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ Rendre le peuple meilleur ”

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

**SOMMAIRE : — Pédagogie :** Conférence pédagogique. — A propos d'enseignement. — Du choix des livres. — L'avenir de la province de Québec. — Rapport des inspecteurs d'écoles : M. Gay. — Petites notes. — Quatre-vingt-dix-huitième conférence des instituteurs de Montréal (suite et fin). — **Partie pratique :** Langue française : I, Dictée : Les nids. — II, Dictée : Le pain. — III, Dictée : Le premier héros de notre histoire. — Rédaction. — Session du Bureau des examinateurs de Québec (suite et fin). — Langue anglaise. — Histoire du Canada. — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces.

## Conférence pédagogique

La cent-septième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval de Québec aura lieu le dernier samedi du présent mois, à l'École normale. La séance commencera à 9 $\frac{1}{2}$  du matin.

MM. E. Marié et J. Chabot traiteront chacun un sujet pédagogique et la question suivante est posée à la conférence : *L'enseignement du français tel que donné actuellement dans nos écoles est-il suffisant ?*

Par ordre du

SECRÉTAIRE.

## A propos d'enseignement

Dans la *Vérité* du 12 du courant, M. Tardivel veut bien nous consacrer plus de cinq colonnes de son intéressant journal.

Nous ne pourrions répondre à l'article de notre distingué confrère que dans *l'Enseignement primaire* du premier juin prochain, car, lorsque la *Vérité* nous est arrivée, toute la copie de la présente livraison était entre les mains de l'imprimeur.

C. J. M.

## Du choix des livres

### Quatrième article

Dans mon dernier article, j'ai cité, à propos de l'ancienne *épellation*, l'opinion de Rousselot, qui est aussi celle de la plupart de ceux qui ont écrit sur le même sujet, et en lisant attentivement ce qu'ils en ont dit, on se convaincra facilement que ce vieux système, encore employé dans un trop grand nombre d'écoles, ne saurait être comparé aux nouveaux procédés en usage en France, en Belgique, en Suisse, et même ici dans plusieurs de nos institutions, dont les titulaires ont été assez courageux pour abandonner la vieille routine et marcher dans la voie du progrès. Citons entre autres l'École normale Laval, le Patronage, les Dames de la Charité, les Dames du Bon Pasteur, etc.

Ce qui caractérise surtout l'ancienne *épellation*, c'est une absence complète de méthode ; tout y est pêle-mêle, sans ordre, sans logique. Chaque syllabe renferme au-

tant d'éléments que de lettres, et pour prononcer certaines consonnes, il faut les joindre à l'é fermé. Pour lire un mot d'après ce procédé, il faut d'abord prononcer isolément toutes les lettres qui entrent dans chaque syllabe, les assembler et ensuite lire ce même mot.

Chaque lettre ainsi prononcée uue à une ne saurait produire le son qu'on voudrait en obtenir dans les combinaisons, de sorte que l'oreille de l'enfant ne peut le guider dans ce travail ingrat. Prenons pour exemple un des mots les plus connus, et dont il se sert tous les jours : *maison*, et essayons de le lui faire trouver par l'énonciation des lettres qu'il renferme.

Il commencera par dire :

*Emme-à-i*, et on lui fera prononcer *mé*, car il ne pourrait jamais parvenir lui-même, à produire ce son. Ensuite : *esse-ô-enne* qu'on lui dira de prononcer *zon*, et en réunissant ces deux sons il lira, *maison*.

On conçoit facilement que les six lettres employées dans ce mot ne pourraient jamais le lui faire trouver, et il en est de même pour tous les autres.

Quant aux livres dont on se servait pour une méthode (1) aussi défectueuse, ils étaient dépourvus des plus élémentaires notions de la pédagogie. Tout y était jeté sans ordre, sans gradation, sans principes.

Prenons, par exemple, l'ancien *Premier livre des Enfants*, auquel on avait donné bien à tort le sous-titre de : *Nouvel alphabet français*.

On trouve d'abord, disposées en tableaux, les vingt cinq-lettres de l'alphabet, en caractères romains.

C'est sur cette misérable page que l'on condamnait le pauvre enfant, en arrivant à l'école, à passer ses premiers mois d'étude.

(1) J'emploie ici le mot méthode pour désigner une vieille routine que Thierry considère ne pas valoir la peine d'être nommée.

A force de voir ces signes et de les entendre prononcer, il finissait par les apprendre par cœur et à les dire de suite toute d'une haleine, sans les distinguer lorsqu'on les lui montrait séparément.

Je fais grâce au lecteur des quatorze pages qui suivent le premier tableau, et où les mêmes lettres sont répétées sous toutes les formes possibles et impossibles.

Les lettres majuscules et miniscules, en italique, les mêmes comparées, lettres liées ensemble, gothiques, etc., etc.

On arrivait ensuite au célèbre *ba, be, etc., bla, ble, etc.*, qui composaient encore deux autres pages fort pénibles pour l'enfant, puis on lui donnait à épeler les mots suivants : *Pa—pu, ma—man, na—nan, da—da, tou—tou, jou—jou, etc., bé—guin, jar—din, mas—se—pain.*

Ces quelques mots suffisent pour démontrer que ce procédé est un véritable contre sens et qu'il est contraire aux règles les plus élémentaires de la pédagogie moderne.

Plusieurs alphabets un peu modifiés ont paru depuis avec des titres plus prétentieux que l'ancien, mais la *méthode* et la disposition de la matière y font défaut.

Dans mon prochain article, je traiterai de la *Nouvelle épellation*.

J.-B. CLOUTIER.

(à suivre.)

### L'avenir de la province de Québec

M. Ch. Gailly de Taurines, un écrivain français de Paris, vient de publier un livre très intéressant, intitulé : *La nation Canadienne, Etude historique sur les populations françaises du Nord de l'Amérique*. Cet ouvrage n'est pas parfait, mais l'idée qui en fait le fonds est si belle, si noble, si encourageante que nous n'hésitons pas à en recommander la lecture à tous nos confrères

du corps enseignant. M. Gailly est convaincu que le peuple canadien-français formera un jour une Nouvelle-France sur les bords du St-Laurent. Écoutons les paroles amies que ce vrai Français nous adresse par de-là de l'Atlantique. Après avoir décrit notre province d'une manière originale, il dit :

“ Tel est le territoire occupé par les Canadiens-français. Nous avons dit son étendue, décrit sa beauté, énuméré ses richesses, n'a-t-il pas, avouons-le, toutes les qualités nécessaires à l'établissement d'une grande nation. Quels peuples d'Europe, pris parmi les plus puissants, peuvent s'enorgueillir de fleuves comme le Saint-Laurent et le Saguenay, de rivières comme l'Ottawa et le Saint-Maurice, de lacs comme le Témiskamingue et le lac Saint-Jean ? ”

Les lignes qui suivent terminent son livre :

“ Cessons de croire que là où est l'hôtel du gouverneur et la caserne, où sont la direction des douanes, les bureaux et les administrations, là est la colonie. Non : la colonie est là où est le peuple, là où sont les colons. Si le peuple est français, quels que soient les liens de protectorat politique qui l'attachent à une nation étrangère, c'est là, dans le vrai sens du mot, une colonie française. A ce titre, rejoignons-nous de la formation de la jeune nation canadienne ; elle fait partie de la patrie française, applaudissons à ses progrès et efforçons-nous de les encourager ”.

En rapprochant ce qui précède du passage par lequel l'Université Laval terminait l'adresse qu'elle a présentée à N.-S. Père le Pape Léon XIII, lors de son jubilé, il est permis de conclure que l'idée de fonder une nation française et catholique dans l'ancienne Nouvelle-France ne doit pas être considérée comme une utopie.

Voici le passage auquel nous venons de faire allusion :

“ Le Canada-Français n'est, sans doute, qu'une portion modeste de cette Amérique vers laquelle Votre Sainteté reporte avec complaisance ses regards les plus soucieux ; il n'a ni les ressources, ni la gloire qui distinguent d'autres États ; mais il croit cepen-

dant en ses destinées et en sa mission ; il espère en la Providence, de laquelle dépendent les peuples, et l'appui le plus assuré de sa foi nationale, c'est qu'il est né d'un principe chrétien, qu'il a grandi sous la protection et dans l'amour de l'Église et qu'il veut vivre et grandir toujours dans l'attachement à Rome et au successeur de Saint Pierre. ”

L'idée de M. Gailly, l'idée des directeurs de l'Université de Québec, enfin l'idée de tous les vrais patriotes est aussi la nôtre. En réfléchissant sérieusement, il faut arriver à cette conclusion : que l'avenir du Canada-Français n'est ni dans la Confédération, ni dans l'annexion aux États-Unis. Dans les deux cas nous serons inévitablement écrasés par l'élément saxon qui devient de plus en plus intolérant ; le dénouement de l'affaire des écoles de l'Ouest et la P. P. A. en sont la preuve.

Avec calme et prudence, resserrons nos rangs ; sachons oublier les divisions mesquines ; comme autrefois, groupons-nous fermes et confiants autour de notre clergé ; enseignons à la jeunesse canadienne les belles pages de notre histoire nationale, apprenons-lui l'immensité, la richesse et la beauté du sol qui l'a vu naître ; réformons l'école primaire, rendons-la fructueuse ; efforçons-nous de faciliter les rapports de l'Église et de l'État, de manière que ce dernier devienne réellement le serviteur de la première. En groupant ainsi les forces vives de notre peuple, nous marcherons fièrement et sûrement aux destinées que la Providence nous réserve.

C.-J. MAGNAN.

### Rapports des inspecteurs d'écoles

GLANURES

*Le personnel enseignant* de mon district se compose de 19 instituteurs, dont 13 religieux et 6 laïques ; 124 institutrices, dont 21 religieuses et 103 laïques ; 2 instituteurs et 14 institutrices étaient sans brevet.

*Le budget.* Chaque élève inscrit a payé \$4.00 pour le traitement de la personne chargée de la direction de l'école ; cela a rapporté \$200 à chaque instituteur religieux ; \$295 à chaque instituteur laïque diplômé ; \$150 à chaque instituteur laïque non diplômé ; \$176 à chaque institutrice religieuse ; \$160 à chaque institutrice laïque diplômée ; \$126.50 à chaque institutrice laïque non diplômée. Les instituteurs religieux et les institutrices religieuses, dans la moitié des cas, ont eu en outre le logement et le chauffage. Chaque élève a dû en outre payer \$1.50 pour l'entretien de la maison d'école et les frais d'administration. Il faut donc établir à \$5.50 la dépense de chaque élève ou à \$8.35 si au lieu de diviser le total des dépenses par le nombre d'élèves inscrits on le divise par le chiffre de l'assistance moyenne.

*Remarques :* Sur les 6 écoles qui sont restées fermées, 4 manquent de ressources, 2 n'ont pas pu se procurer une institutrice. Le nombre des personnes qui cherchent de l'emploi dans l'enseignement diminue de plus en plus. En outre, le fait que la connaissance des deux langues est exigée dans un tiers des écoles rend encore plus restreint le nombre des institutrices compétentes. La moyenne des traitements est pourtant, je pense, la plus élevée de la province ; elle l'est certainement, si on la met en proportion avec le nombre des élèves. On ne peut donc raisonnablement demander aux municipalités de plus grands sacrifices. Le moyen le plus pratique de diminuer les mauvais effets qui résultent du petit nombre des personnes disponibles, de leur renouvellement presque annuel et du peu d'application avec lequel elles dirigent souvent leur école, serait d'accorder un bonus à celles qui auraient enseigné le plus longtemps dans la même école et qui auraient donné le plus de satisfaction au public.

A. GAY, *Hull.*

### Petites notes

Nous regrettons que la circulaire de M. le Surintendant de l'Instruction publique, relative à la plantation des arbres, soit arrivée trop tard pour être publiée dans *l'Enseignement primaire* du 1er mai. Cette année, le jour de la plantation des arbres a été fixé au 1er du présent mois pour la partie ouest et au 10 pour la partie est. Les instituteurs et les institutrices doivent donner le bon exemple, en se conformant aux instructions de M. le Surintendant.

M. l'abbé J.-C. Bérubé, de St-Joseph de Lepage, a adressé à *l'Enseignement primaire* une petite brochure très curieuse intitulée : *La Réforme de l'Orthographe, Nouveau Système d'Écriture.*

Suivant l'auteur, ce nouveau système est applicable à toutes les langues, à la sténographie, à la clavigraphie, et peut s'apprendre en quelques heures. En effet, la nouvelle sténographie de M. l'abbé Bérubé nous paraît très simple, mais jusqu'à quel point cette méthode est-elle applicable, c'est plus que nous ne pouvons dire.

C.-J. M.

### Quatre-vingt-dix-huitième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Car- tier, tenue le 26 jan- vier 1894

(Suite)

A M. le Président succède M. l'abbé Verreau qui explique en peu de mots ce qu'est le Conseil de l'Instruction publique, et rend hommage aux hommes éminents qui le composent. Il fait aussi ressortir l'indépendance dans laquelle ce conseil se trouve à l'égard

des partis politiques. Cependant, et les circonstances aidant, ses attributions sont devenues multiples. Cela suppose naturellement chez les membres qui le composent des connaissances aussi multiples. C'est pourquoi il pense que dans la confection des programmes d'étude, par exemple, dans le choix des méthodes d'enseignement ou dans celui des livres de classe, etc., etc., en un mot dans tout ce qui concerne l'enseignement primaire et les progrès qu'il s'y opère tous les jours, ailleurs comme ici, le Conseil de l'Instruction pourrait certainement recevoir de l'aide de la part de ceux mêmes qui se livrent à l'enseignement. Mais, se demande l'orateur, est-ce bien l'instituteur que l'on désire voir représenté au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, ou bien l'enseignement à ses divers degrés ? Sans doute l'instituteur peut y être représenté. Quant à l'enseignement lui-même, c'est une autre question qui mérite d'être étudiée.

D'un autre côté, l'instituteur qui serait choisi, advenant le cas, pour représenter ses confrères au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, aurait là une tâche ingrate et bien difficile à remplir. A chacune des séances de l'Association, il serait sur la sellette, et cet instituteur, ce député enfin serait, à mon sens, le plus misérable des députés.

M. l'abbé Verreau suggère alors d'étudier s'il ne vaudrait pas mieux demander un comité adjoint formé d'instituteurs et d'inspecteurs d'écoles, ayant mission d'étudier tout ce qui peut se rapporter à l'enseignement, et de ses recherches, et de ses travaux en instruire au besoin le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

M. U.-E. Archambault concourt pleinement dans l'idée qui vient d'être émise et se déclare hautement en faveur d'un comité tel que le suggère M. l'abbé Verreau.

Faisant allusion au discours de M. Geo. Famelart, il en relève les faits suivants : 1<sup>o</sup> Que l'idée, pour les instituteurs, d'être représentés par un des leurs dans le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, ne date pas seulement d'hier, mais bien depuis que ce conseil existe. 2<sup>o</sup> Quant à former divers comités d'instituteurs avec comité central, ainsi que M. Famelart en a exposé

l'idée, M. Archambault trouve cela un rouage beaucoup trop compliqué pour qu'il puisse, selon lui, bien fonctionner.

M. Famelart s'estime heureux de se trouver en communauté d'idée avec les orateurs qui viennent de parler.

Ce que je veux, dit-il, ce qu'il nous faut dans le comité catholique du Conseil de l'Instruction, c'est avant tout un porte-parole, quelqu'un qui puisse représenter les instituteurs, défendre leurs intérêts et suggérer en leur nom tout ce qui peut être propre au développement de l'enseignement primaire.

Quant au mode de choisir ce délégué, je m'en tiens à celui que j'ai exprimé déjà comme étant le plus rationnel, selon moi.

M. le chanoine Bruchési parlant du Conseil de l'Instruction publique, dit qu'il y a évidemment plusieurs modes de former un conseil. En France c'est bien différent, et nous ne sommes pas comme peuple dans les mêmes conditions que le peuple français.

Ici on a cru qu'il valait beaucoup mieux le former d'hommes distingués par leur science autant que par leurs vertus et en même temps indépendants des partis politiques. Une loi sage et équitable veut aussi que dans ce conseil il s'y trouve autant de laïques que d'évêques.

Cependant depuis que ce conseil existe, il y a eu réclamation, et de tout ce que j'entends, je ne suis pas prêt à dire qu'il n'y a rien à faire avec la question que vous discutez actuellement.

Votre requête, Messieurs, telle que rédigée, demande une chose que le conseil, en vertu même de la loi qui lui donne son existence, ne saurait vous accorder. Et supposez pour un instant qu'on daigne vous accorder ce député, ce représentant pour votre district, les instituteurs des autres districts dans la province auraient certainement le même droit que vous de demander la même chose. Et la conséquence de tout cela serait que les évêques de la province, dans le conseil de l'Instruction publique, se trouveraient dans une position inférieure quant au nombre. Et les différents corps religieux qui, dans ce pays, se livrent à l'enseignement pourraient eux aussi demander la même faveur, et pourquoi pas ?

Enfin la question, telle que le comporte la

requête, présente beaucoup de difficultés, selon moi, et il pourrait peut-être se trouver un moyen plus pratique d'arriver au but que vous désirez.

M. Lacroix, faisant allusion à certaines paroles que vient de prononcer M. le chan. Bruchési, dit que les instituteurs laïques n'ont pas objection à ce que les religieux qui se livrent à l'enseignement primaire, fassent les mêmes démarches que nous faisons actuellement, mais il est évident que nous n'avons pas à demander pour eux.

Finalement, il est proposé par M. Brisebois, appuyé par F.-X.-P. Demers, qu'un comité formé de MM. U.-E. Archambault, A.-D. Lacroix, F.-X.-P. Demers, J.-O. Cassegrain, G. Robillard, et du Président, soit nommé et chargé d'étudier cette question de la participation à la direction de l'enseignement primaire au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, de voir sous quel mode le plus favorable à l'enseignement primaire cette participation peut avoir lieu, et de modifier en conséquence la requête qui est actuellement devant le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et aussi de faire rapport à la prochaine conférence.

Adopté.

M. Famelart parle ensuite des amendements à la constitution et aux règlements de l'Association, amendements que, finalement il retire de la discussion.

Le conseil d'administration n'ayant pas de rapport à présenter au sujet des comptes du trésorier, M. le Président appelle l'ordre suivant :

Motion concernant l'allocation à accorder au secrétaire. L'auteur de cette motion étant absent, la discussion sur cette motion est renvoyée à une prochaine séance.

L'assemblée étant appelée à décider si la centième conférence de l'Association doit être ou non fêtée, elle nomme un comité formé de MM. Archambault, Lacroix, McGown, Demers, Dupuis, Robillard et Brisebois, chargé de considérer cette question et de dresser un programme, s'il y a lieu de fêter cette centième conférence.

Vint ensuite une intéressante causerie sur l'exposition scolaire à Chicago par M. le chanoine Bruchési, qui s'exprime à peu près comme suit :

« Mes premières paroles, dit l'éminent orateur, lorsque que je me suis levé pour faire quelques remarques au sujet de la représentation des instituteurs laïques au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, auraient dû être des paroles de remerciement de l'honneur que M. le président a bien voulu me faire en m'invitant à venir vous donner une conférence sur l'exposition scolaire à Chicago. Déjà, j'ai eu l'occasion de traiter ce sujet devant le cercle Ville-Marie. Tout ce que j'ai dit alors, je ne le répéterai pas ici, car j'ai devant moi une auditoire composé exclusivement d'instituteurs, et je crois l'intéresser davantage en me mettant à un point de vue plus pratique.

D'un autre côté, Messieurs vous pouvez être assurés que je suis très heureux de participer à votre 98ième conférence. Aussi veuillez croire que le souvenir que j'ai gardé de l'avant-dernière réunion à laquelle j'avais le plaisir d'assister pour une première fois, est encore trop présent à mon esprit pour que je n'éprouve pas aujourd'hui une satisfaction bien sensible de me retrouver de nouveau au milieu de vous. D'ailleurs, c'est aussi aujourd'hui mon premier anniversaire comme membre honoraire de votre utile et importante Association, vous me permettrez, sans doute, de la fêter à ma façon en vous faisant part de mes observations sur cette intéressante exposition scolaire à Chicago.

Les expositions, dit M. le Chanoine, sont de plus en plus à la mode du jour, et l'on doit avouer, après tout, qu'il n'est guère profitable à un pays, à une nation de s'abstenir d'y prendre part. Au contraire il y a pour elle intérêt et avantage.

L'orateur fait voir ensuite la différence qui existe entre une exposition agricole, industrielle ou artistique et une exposition scolaire. Tous les désavantages sont assurément pour la dernière. Les premières peuvent facilement montrer tout ce qu'est l'agriculture ou l'industrie; ou les arts dans un pays et conséquemment avoir pleine justice. Il n'en est pas ainsi d'une exposition scolaire, surtout quand un pays est encore jeune, qu'il manque de ressources, ou que dans le peuple existent certaines divergences d'opinion regrettables qui viennent à paralyser les louables efforts de ceux qui se dévouent au

succès d'une telle œuvre. C'est ainsi que dans le Manitoba, par exemple, les écoles catholiques n'ont pu prendre part à cette exposition de Chicago pour des raisons que vous connaissez tous et que je n'ai pas besoin de vous rappeler.

Dans une exposition scolaire, Messieurs, on ne met sous les yeux du visiteur qu'une partie de l'éducation : ce qui est fait par les doigts. Mais votre dévouement, vos longues préparations, vos conseils, vos explications, choses si importantes, toute l'œuvre enfin qui prépare le citoyen, tout cela ne paraît pas, j'ai donc raison de dire qu'une exposition scolaire est incomplète en soi.

Cependant malgré nos faibles moyens, nous avons pu produire une exposition convenable et intéressante qui nous a mérité beaucoup d'éloges, non seulement de nos amis, mais aussi de nombreux personnages étrangers et distingués, voire même de gens d'ordinaire peu sympathiques aux Canadiens, lesquels n'ont pas hésité à dire que, dans l'exposition scolaire du Canada, l'honneur en revenait de droit à la province de Québec qui, dans ce concours international, avait sauvé la gloire du Dominion.

L'orateur passe ensuite en revue les différentes expositions scolaires qui ont attiré le plus son attention.

De toutes ces expositions scolaires, continue M. le Chanoine, celle qui m'a le plus vivement intéressé et impressionné, a été l'exposition de la France. Celle-ci ne brillait pourtant pas par son installation, qui était plutôt sans apparence comme sans attrait extérieur pour le visiteur. Aussi il fallait être vraiment quelque peu opiniâtre dans ses recherches pour s'arrêter là. Mais une fois qu'on était dans le secret des choses, qu'il nous était enfin permis de dénouer les cordons des nombreux cartons contenant des spécimens de tous genres, oh ! alors, on était vraiment émerveillé à la vue de ces divers travaux provenant de toutes les écoles de la France, depuis l'école maternelle jusqu'à l'université.

Ce qui frappe particulièrement dans cette exposition, c'est surtout la correction intelligente du professeur dans les cahiers de devoirs des élèves. On ne craint pas, là de raturer des mots, des expressions impropres pour écrire au-dessus la correction nécessaire.

Le professeur écrit aussi à la marge du cahier, une courte appréciation du devoir de l'élève, suivie de quelques conseils qui l'aident et le guident dans son travail.

Pour ce qui est des travaux d'examen, ou de concours, la correction ne se présente pas avec tous ses détails, mais elle a un cachet de sincérité et de justesse remarquable. Je ferai remarquer, ajoute l'orateur, que j'ai trouvé une analogie frappante entre ces travaux et ceux de l'École polytechnique de Montréal, lesquels ont été particulièrement appréciés des connaisseurs.

Parmi ces travaux des écoles françaises, on remarquait aussi de magnifiques albums sur les bois de France. Ces albums sont très biens faits et réellement précieux, tant pour les figures qu'ils contiennent que pour les renseignements qu'ils comportent sur telle ou telle plante. Le maître peut en tirer d'excellentes leçons de choses pour ses élèves. Il serait facile, continue l'orateur, d'avoir ici de tels albums sur les plantes et les bois du Canada, dans lesquels le maître puiserait d'utiles connaissances dont ses élèves profiteraient à leur tour.

Enfin l'exposition des livres traitant de pédagogie, était vraiment importante et par le choix et par le nombre d'ouvrages sur la grammaire, la littérature, l'histoire, la géographie etc., etc., en un mot sur toutes les matières que comporte le programme des études scolaires en France.

Après avoir dit quelques mots des expositions scolaires de la Russie et de l'Allemagne, qui n'étaient pas sans importance, l'orateur, passe à celle des États-Unis.

Cette dernière dit l'orateur, comprenait deux classes d'écoles : les écoles soutenues par le gouvernement, au budget duquel elles pouvaient émarger largement, et les écoles dites paroissiales qui ne purent exposer qu'en comptant sur des souscriptions volontaires, qui se montèrent à la jolie somme de quatre-vingts à cent mille dollars. Et dans ces circonstances, malgré la disproportion de moyens, les écoles paroissiales, au dire de plus d'un connaisseur sérieux, l'emportèrent sur les autres. De grands journaux protestants des États-Unis ont d'ailleurs reconnu ce fait et ont même exprimé leur désappointement en constatant l'insuccès des écoles publiques.

Parlant du Canada, M. le Chanoine dit



que la province de Québec est celle du Dominion qui avait l'exposition scolaire la plus complète. Nos cahiers, dit-il, avaient un caractère de sincérité remarquable. La correction était généralement sérieuse et bien faite; mais évidemment on n'est pas encore fait partout à cette idée que dans une exposition scolaire, les cahiers les plus intéressants sont ceux qui portent avec l'indication des fautes des élèves, les remarques du professeur. On a trop peur des ratures. On pense tout le contraire en France.

Nous avons des cartes géographiques fort remarquables, de très bons dessins, et en fait de calligraphie nous ne le cédon à personne. Dans toute l'exposition, il n'y avait rien de comparable aux spécimens d'écriture des membres du cercle La Salle de Québec. Nos herbiers et les travaux à l'aiguille de nos couvents ont été admirés de tous.

Si j'en juge d'après les travaux historiques que j'ai vus, l'histoire des Etats-Unis ne paraît être enseignée que d'une façon fort sommaire. Pourtant ajoute l'orateur, ce pays, si remarquable pour ses progrès rapides et prodigieux même dans l'industrie, le commerce, les arts et la civilisation, est situé à notre porte. Il y a là, je crois, une lacune à combler dans nos programmes.

Puis l'orateur rend hommage à nos maisons d'éducation, à nos communautés religieuses et à l'esprit de sacrifice et de charité qui les anime, au dévouement et à la science des instituteurs dont il a sous les yeux de nombreux représentants.

En terminant, M. le Chan. Bruchési se déclare satisfait de l'exposition scolaire canadienne à Chicago et enchanté du résultat qu'elle a obtenu dans ce grand concours universel des nations. Le succès que nous y avons obtenu répond victorieusement aux reproches immérités qu'on s'est plu à répéter dans la presse à l'adresse de nos maisons d'éducation.

Le Canada, Messieurs, n'est encore qu'un jeune-pays; cependant, il peut être fier du rang qu'il occupe au point de vue intellectuel parmi les autres peuples. Sans doute, tout n'est pas parfait dans notre système d'enseignement; les améliorations sont possibles et désirables elles viendront, avec le temps, j'espère, étant donnés la science et le

dévouement de tous ceux qui pour une faible rémunération, se livrent à l'enseignement, et le succès que nous venons de remporter à Chicago, lequel est bien de nature à satisfaire et à encourager les véritables amis de la cause de l'éducation, j'espère, dis-je, qu'avec le temps, il sera possible de perfectionner notre système d'éducation pour le bien et la gloire de notre pays et de notre religion.

M. Lacroix qui a été chargé avec M. Demers, par MM. les commissaires d'écoles catholiques de Montréal, de visiter l'Exposition scolaire de Chicago, concourt pleinement dans tout ce que vient de dire M. le Chanoine Bruchési.

M. Lacroix regrette qu'un journal américain ait donné lieu à une certaine feuille de dire qu'il aurait mieux valu, pour l'honneur de la commission scolaire de Montréal, que les  $\frac{99}{100}$  de nos travaux scolaires ne fussent jamais allés à Chicago. C'est un avancé aussi faux qu'injuste que des journaux canadiens, mus sans doute par un patriotisme mal éclairé, ont cru bon de répéter dans le but d'amoindrir la valeur des écoles laïques de Montréal et de leur faire du tort.

M. le Chanoine Bruchési se lève alors et remercie M. Lacroix d'avoir attiré son attention sur cet article de journal. Il est le premier à en reconnaître l'injustice et à le répudier.

*Le Président:* En attendant parler M. le Chanoine Bruchési, dit-il, les lignes que je lui écrivais il y a quelques jours me reviennent à l'esprit.

"Un tel sujet, lui écrivais-je, traité par une personne qui, comme vous, unit une compétence indiscutable à un don oratoire merveilleux, ne saura manquer d'intéresser au plus haut point. Outre les enseignements qu'il comporte, ce sera un véritable régal littéraire pour les instituteurs."

Cette prophétie vient de se réaliser, de sorte que je pourrai me vanter d'avoir été prophète au moins une fois pendant ma vie. Je ne veux pas commenter ce qui a été dit, je préfère laisser l'auditoire à son enthousiasme.

J'ajouterai cependant, un simple trait qui montre bien le cas que font les personnes intelligentes des travaux prétentieux auxquels M. le Chanoine a fait allusion.

C'était du temps de l'Empire. Deux pédagogues français, qui visitaient l'exposition scolaire, s'étaient arrêtés devant ces cahiers dorés, couverts en maroquin ou en cuir de Russie, avec fermoir en vermeil et écusson d'argent, et prétendant venir d'écoles de ville ou de campagne.

Au bout d'un certain temps, l'un d'eux demanda à l'autre ses impressions. Celui-ci répond d'une façon caractéristique : " Le fils de l'empereur n'en a pas de pareils."

Le Président offre alors à M. le Chanoine Bruchési ses remerciements et ceux de l'assemblée pour l'intéressante causerie qu'il a bien voulu faire à l'Association.

M. Archambault, s'adressant à M. le Chan. Bruchési, lui souhaite, vu son âge, la science et les talents remarquables qui le distinguent, que l'expérience qu'il vient d'acquérir dans cette exposition universelle de Chicago, soit de nouveau mise à profit dans une circonstance prochaine. Puis, après quelques remarques sur la manière de faire une exposition scolaire et l'organisation que cela nécessite, M. Archambault fait en peu de mots l'histoire des diverses expositions scolaires auxquelles la province de Québec a pris part.

Quant à la correction des devoirs par le professeur, il se demande comment ce dernier, dans nos écoles, pourrait suffire à la tâche, quand sa classe comprend ordinairement de 35 à 40 élèves et souvent plus. C'est réellement une impossibilité. En France, c'est différent, car dans les écoles où la correction des devoirs a lieu ainsi qu'il est dit plus haut, les classes ne comprennent généralement que de huit à dix élèves.

M. Archambault termine en suggérant à l'attention des membres de cette assemblée la question suivante : Quelle est la meilleure méthode de faire une exposition scolaire ? "

Vint ensuite une conférence sur *l'enseignement du dessin*, faite par M. D. Ravaux professeur de dessin à l'École Normale J.-O.

Je regrette, vu la longueur considérable de ce rapport, de ne pouvoir dire ici tout le bien que je pense de cette conférence, ni même d'en résumer les parties principales. Qu'il me suffise donc de dire que cette conférence, bien faite d'ailleurs, a été intéressante pour les membres qui l'ont suivie avec intérêt. Une telle conférence sur un sujet aussi im-

portant — et dont l'enseignement par les fruits qu'il a déjà produits nous a valu des succès à l'exposition universelle de Chicago, — devrait être publiée dans les colonnes du *Journal de l'Instruction publique*, afin que chacun profite de l'expérience d'un confrère généreux.

M. Aubin vint ensuite déclamer une fable de Lafontaine, intitulée : *Conseil tenu par les Rats*, après quoi l'Assemblée vote des remerciements aux inspecteurs McGown, Dupuis et Carot, qui ont bien voulu interrompre leurs visites des écoles pour venir prendre part à notre conférence et nous honorer de leur présence. C'est là en même temps un exemple que d'autres confrères devraient s'empresser un peu plus de suivre.

M. U.-E. Archambault propose, appuyé par M. A.-D. Lacroix :

Que l'Association des instituteurs a appris avec peine la mort de madame Verreau, mère de M. le Principal de l'École Normale J.-O. ;

Qu'elle prie M. Verreau de vouloir bien accepter l'expression des sympathies et des condoléances des membres de l'Association.

Adopté.

Quoique le programme ne fût pas épuisé, vu l'heure avancée, le Président déclara la séance levée.

NAP. BRISEBOIS,  
Secrétaire.

## PARTIE PRATIQUE

### Langue française

I

DICTÉE

LES NIDS

Les nids sont les maisons des oiseaux. C'est dans les nids qu'ils pondent les œufs qui donnent naissance à leurs petits. Si on détruit les nids, on rend les oiseaux bien malheureux. On les prive de leurs enfants

et de leurs demeures. Les dénicheurs sont des enfants méchants et sans cœur ; ne les imitez pas.

## EXERCICES

Répondez par écrit aux questions suivantes :

Qu'est-ce que les nids ?—Qu'est-ce que les oiseaux déposent dans les nids ?—Qu'arrive-t-il si on détruit les nids ?—Que sont les dénicheurs ?

Relevez les cinq premiers noms de la dictée, en indiquant s'ils sont au singulier ou au pluriel.

## II

## DICTÉE

## LE PAIN

Le pain est la base de notre nourriture, il est fait avec de la farine de blé. La farine mélangée avec de l'eau et du levain forme une pâte. Le boulanger remue, pétrit cette pâte avec force, puis il la place dans des corbeilles. La pâte se gonfle et on la met au four.

## EXERCICES

Répondez par écrit aux questions suivantes :

Qu'est-ce que le pain ?—Avec quoi est fait le pain ?—Qu'est-ce que la pâte ?—Que fait le boulanger ?—Que devient la pâte ?

Relevez les cinq premiers noms de la dictée, en indiquant s'ils sont au masculin ou au féminin.

## III

## DICTÉE

*Le premier héros de notre histoire*

Cartier s'est distingué dans toutes ses expéditions par un rare courage. Aucun navigateur de son temps, si rapproché de celui

de Colomb, n'avait osé pénétrer dans le cœur même du *Nouveau Monde*, et y braver la perfidie et la cruauté d'une foule de nations barbares. *En s'aventurant* dans le climat rigoureux du Canada, où, durant six mois de l'année, la terre est couverte de neige et les communications *fluviales* interrompues ; *en hivernant* deux fois au milieu de peuplades sauvages, dont il pouvait avoir tout à craindre, il a donné une nouvelle preuve de l'*intrépidité* des marins de cette époque.

Avec lui commence la longue file de voyageurs qui ont fait des découvertes dans l'intérieur de l'Amérique du Nord. Le Saint-Laurent, qu'il remonta jusqu'au saut Saint-Louis, *conduisit* successivement les Français à la baie d'*Hudson* dans la vallée du Mississipi et aux Montagnes Rocheuses.

Pour récompense de ses découvertes, on dit qu'il fut *anobli* par le roi de France ; honneur qu'il méritait, puisqu'il avait placé son nom à la tête des *Annales* canadiennes et ouvert la première page d'un nouveau livre dans la grande histoire du monde.

F.-X. GARNEAU.

(Hist. du Canada. Introduction chap. II.)

EXPLICATION DE MOTS.—*héros* : celui qui se distingue par des actions extraordinaires, par son courage, sa grandeur d'âme, le féminin est *héroïne*. L'*h* est aspirée dans *héros*, mais ne l'est pas dans *héroïne*, *héroïsme*, *héroïque*, *héroïque*. *vent*. Ne pas confondre avec *héraut* (*h* aspirée) officier public chargé d'annoncer à haute voix un ouvrage, une déclaration de guerre.—*expédition* : se dit de l'envoi des marchandises, des lettres ; se dit aussi d'une entreprise de guerre ou de conquête hors du pays.—*perfidie* : manque de loyauté, de fidélité ; trahison.—*fluviales* : qui se font par les fleuves (masculin *fluvial*, *fluviaux*).—*intrépidité* : courage, force d'âme qui fait qu'on ne tremble pas dans le péril.—*Hudson* : nom d'un navigateur anglais (Henry Hudson)

qui découvrit en 1610 la baie à laquelle on a donné son nom.—*anobli*: admis dans la noblesse—*anoblir* signifie donner un *titre de noblesse* (comte, marquis, baron) *Ennobli*: signifie donner *la noblesse* elle-même; la vertu *ennoblit* l'homme.—*Annales*: (toujours au pluriel) histoire des événements année par année.

EXERCICES—*Nouveau monde*: l'auteur se reporte au temps où ces deux mots n'avaient pas encore été adoptés définitivement pour désigner l'Amérique, car il aurait écrit *Nouveau-Monde*, s'il avait parlé du pays après que les Européens y furent établis.—*En s'aventurant... en hivernant...*: Montrer le rôle des propositions *en*. Il y a inversion dans la phrase; la proposition principale est *il a donné une preuve*. En *s'aventurant.. en hivernant* sont des compléments circonstanciels de manière: *il a donné une preuve*, comment? en *s'aventurant...*—*au milieu de*: analysez. Locution prépositive.—*Conduisit*: verbe *conduire* du lat. *cum*, avec, et *ducere*, mener. *Conduire*, mener avec soi; *réduire*, mener à rien; *séduire*, mener à soi; *induire*, mener dans; *déduire*, extraire, ôter de; *produire*, mener, mettre en avant. De la même racine viennent *viaduc* (voie qui conduit) pont jeté sur une vallée ou sur un fleuve pour le chemin de fer; *aqueduc* (*aqua*, eau) conduit pour l'eau.

### Exercices de rédaction

Un petit garçon (ou une petite fille) écrit à son parrain (ou à sa marraine) pour l'inviter à assister à la distribution des prix.— Il lui fait connaître le jour où elle doit avoir lieu; l'impatience avec laquelle il l'attend; et les prix qu'il espère obtenir.—Il manifeste la joie qu'il aura de se faire couronner par son parrain (ou sa marraine).

### Développement

Mon bien cher parrain,

Depuis hier nous connaissons enfin le jour de la distribution des prix, qui doit avoir lieu le samedi, 23 juin. Je m'empresse de vous en avertir immédiatement, afin que vous puissiez vous préparer à venir y assister; vous vous souvenez que vous me l'aviez promis, et j'espère bien que rien ne saurait vous en empêcher.

Il est inutile de vous dire que j'attends ce jour avec la plus grande impatience; d'abord il doit marquer le commencement des vacances, ce temps si cher à tous les écoliers; et puis j'ai l'espoir d'obtenir quelques récompenses. Pendant le courant de l'année, j'ai toujours été premier en rédaction; je suis donc à peu près sûr d'avoir ce prix; je compte également sur le prix de lecture, mais je suis moins sûr que pour la rédaction.

Vous voyez, mon cher parrain, qu'il semble bien certain que je serai couronné; vous ne me refuserez pas la joie de l'être de votre main.

Votre très affectueux filleul.

JEAN-CHARLES.

### Session du bureau des examinateurs de Québec

(Suite et fin.)

### Algèbre

$$1^{\circ} (a+b) \times (a-b). \text{—Rég. } a^2 - b^2.$$

Solution:

$$\begin{array}{r} a+b \\ a-b \\ \hline a^2+ab \\ \quad -ab-b^2 \\ \hline a^2-b^2. \text{—Rég.} \end{array}$$

$$2^{\circ} (a^2-x^2) \div (a+x).$$

$$\text{—Rég. } a^2 - a^2x + ax^2 - x^2.$$

*Solution :*

$$\begin{array}{r} a^4 - x^4 \quad | \quad a+x \\ \hline -a^4 - a^3x \\ \hline -a^3x - x^4 \\ +a^3x + a^2x^2 \\ \hline a^2x^2 - x^4 \\ -a^2x^2 - ax^3 \\ \hline -ax^3 - x^4 \\ +ax^3 + x^4 \\ \hline \end{array}$$

3° Réduire à sa plus simple expression :  
 $\frac{5x}{3x^2} \cdot \text{Rép. } \frac{5}{3x}$

*Solution :*

Il faut diviser les deux termes de cette fraction par leur plus grand diviseur commun,  $x^2$ .

$$\frac{5x}{3x^2} \div \frac{x}{x^2} = \frac{5}{3x} \cdot \text{Rép.}$$

✓ 4° Une personne a dépensé  $\frac{1}{2}$ , puis  $\frac{1}{3}$ , puis  $\frac{1}{4}$  de son avoir. Il lui reste \$20.00. De combien était son avoir ?

*Solution :*

$x$  = son avoir.

$$\frac{x}{2} + \frac{x}{3} + \frac{x}{4} + 20 = x$$

Chassant les dénominateurs en multipliant les deux membres de cette équation par 12 on a :

$$6x + 3x + x + 240 = 12x$$

$$10x + 240 = 12x$$

$$10x - 12x = -240$$

$$-2x = -240$$

$$x = \frac{240}{2} = \$120. \text{---Rép.}$$

✓ 5° Un père laisse en mourant \$85000 à partager entre trois enfants : le cadet doit recevoir trois fois autant que sa sœur et mille piastres en sus ; l'aîné doit avoir le double de la part du cadet et \$2000.00 en sus. Quel est le montant de la part de chaque enfant ?

Rép. --- \$ 8000.00 la sœur  
 25000.00 le cadet  
 52000.00 l'aîné.

*Solution :*

$x$  = la part de la sœur.

$3x + 1000$  = la part du cadet.

$2(3x + 1000) + 2000$  = la part de l'aîné.

$$x + 3x + 1000 + 6x + 2000 + 2000 = \$85000$$

$$10x + 5000 = 85000$$

$$10x = 85000 - 5000$$

$$10x = 80000$$

$$x = \frac{80000}{10} = \$8000$$

La part de la sœur = \$8000. 1ère Rép.

" du cadet =  $(3 \times 8000) + 1000 = \$2500$ .

2ème Rép.

La part de l'aîné =  $(2 \times 25000) + 2000 =$

\$52000. 3ème Rép.

*Géométrie*

1° Définitions du prisme et du parallélépipède.

Un prisme est un solide dont les faces latérales sont des parallélogrammes, et les bases deux polygones égaux et parallèles.

Un parallélépipède est un prisme qui a pour bases des parallélogrammes.

2° Dites quelle est la valeur des trois angles d'un triangle ?

La somme des angles d'un triangle est égale à deux angles droits.

3° A \$2.50 l'acre que vaut un terrain triangulaire dont les côtés mesurent respectivement 40, 50 et 60 chaînes ?

N. B. 10 chaînes carrées font une acre en superficie.

Rép. --- \$248.03+.

*Solution :*

$$\frac{40 + 50 + 60}{2} = 75$$

$$75 - 40 = 35$$

$$75 - 50 = 25$$

$$75 - 60 = 15$$

$$\sqrt{75 \times 35 \times 25 \times 15} = 992.15 + \text{chaînes carrées.}$$

$$\frac{992.15}{10} = 99.215 \text{ acres.}$$

$$99.215 \times \$2.50 = \$248.03+ \cdot \text{---Rép.}$$

✓ 4° A \$0.20 le pied cube, combien vaut un plançon de 40 pieds de longueur sur 1 pied 3 pouces et 1 pied 4 pouces ?

Rép. --- \$13.33½.

26 Mars 1907

26 Mars 1907

Solution :

$$40 \times 1 \text{ " } 3 \times 1 \text{ " } 4 \times \$0.29 = \$13.33\frac{1}{2} \text{.—Rép.}$$

5° Quelle est la surface d'un terrain rectangulaire de 40.20 chaînes sur une hauteur de 4.50 chaînes ?

Rép.—180.90 chaînes ou 18.09 acres.

Solution :

$$40.2 \times 4.5 = 180.9 \text{ chaînes ou}$$

$$\frac{180.9}{10} = 18.09 \text{ acres.—Rép.}$$

J. AHERN.

### Dictation

#### THE POLAR BEAR

On the *inhospitable* shores of the *arctic* regions, where the polar bear *resides*, there are no *forests* to *shelter* him in their recesses; he makes the *margin* of the *sea* or the craggy iceberg his home, and digs his *lair* in the snows of ages. He is a *strong* and *rapid* swimmer, and dives with the *utmost* *address*; as a proof of which, it is *stated* by Cartwright that he once *witnessed* a trial of skill between one of these animals, and a salmon, which *notwithstanding* the known *velocity* of the salmon's movements in the water, the bear succeeded in capturing. Indeed if the bear were not at home among the *rough* waves of the northern seas, he would be often much straitened for food, as his chief diet is *obtained* from the floating carcasses of whales and fishes, to *obtain* which he must often swim far away from the *shore*.

1° Give equivalents for the underlined words.

*Inhospitable.* Bleak, barren.  
*Arctic.* Northern, polar.  
*Regions.* Ocean.  
*Resides.* Lives, dwells.  
*Forests.* Woods.

*Shelter.* Hide.  
*Margin.* Edge.  
*Sea.* Ocean.  
*Lair.* Retreat.  
*Strong.* Powerful.  
*Rapid.* Quick.  
*Utmost.* Greatest.  
*Address.* Skill.  
*Witnessed.* Saw.  
*Notwithstanding.* In spite of.  
*Velocity.* Rapidity.  
*Rough.* Wild.  
*Obtained.* Procured.  
*Often.* Frequently.  
*Shore.* Land.

2° Make a simple sentence in which the word *Champlain* will be used as subject.

3° Make a compound sentence, using the words *Columbus* and *Jacques-Cartier* as subjects.

4° Make a complex sentence, using the word *Montcalm* as subject.

5° Correct the following sentence if you consider that it needs correction: It was her that I seen at the concert.

### Langue Anglaise

#### LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

#### TWENTY-SEVENTH LESSON

1°

Montrez la salle de classe et indiquant en même temps	volre propre personne, dites :	I am in class.
	un élève, dites-lui :	You are in class.
	un élève et vous-même, dites-lui :	We are in class.
	un élève, dites aux autres élèves :	He is in class.
	un élève, dites aux autres élèves :	SHE is in class.
	deux ou trois élèves, dites aux autres élèves :	They are in class.
	tous les élèves, dites à la classe :	You are in class.

2° Demandez à chaque élève, à tour de rôle :

Where am I? *Rép.* You are in class.

Where are you? *Rép.* I am in class.

(vous indiquant en même temps que l'élève)

Where are we? *Rép.* We are in class.

(indiquant son voisin)

Where is he? *Rép.* He is in class.

(indiquant sa voisine)

Where is she? *Rép.* She is in class

(indiquant deux ou trois élèves)

Where are they? *Rép.* They are in class.

3°

<i>Que chaque élève</i>	<i>se montre de la main</i>	<i>I am in class.</i>
	<i>vous indique de la main</i>	<i>You are in class.</i>
	<i>vous indique de la main,</i>	<i>et que tous les élèves ensemble disent :</i>
	<i>qu'en même temps il se</i>	
	<i>montre</i>	
	<i>montre un voisin</i>	
<i>montre une voisine</i>		
<i>montre deux ou trois voi-</i>	<i>We are in class.</i>	
<i>sins</i>	<i>He is in class.</i>	
<i>montre tous ses voisins et</i>	<i>She is in class.</i>	
<i>lui-même</i>	<i>They are in class.</i>	
	<i>We are in class.</i>	

4° Dicter les questions suivantes aux élèves, qu'ils écrivent les questions et qu'ils répondent par écrit.

Where am I? Where are you? (adressée à un élève) Where are we? Where is he? Where is she? Where are they? Where are we? (adressée à tous les élèves)

5° A apprendre par cœur :

I am in class	Am I in class?
He is in class	Is he in class?
She is in class	Is she in class?
It is in class	Is it in class?
We are in class	Are we in class?
You are in class	Are you in class?
They are in class	Are they in class?

#### REMARQUE

L'élève en disent :

I am in class,	I, se montrera de la main.
HE is " "	HE, montrera un voisin.
SHE " "	SHE, montrera une voisine.
IT " "	IT, montrera un object, un pupille par exemple.
WE are " "	WE, se montrera avec un voisin
YOU " "	YOU, vous montrera.
THEY " "	THEY, montrera plusieurs voisins.

## Histoire du Canada

### FORMES DE GOUVERNEMENT

#### VIII.—L'Union

Le 10-février 1841, l'acte 3 et 4 Victoria, ch. 35 (1840) réunissant le Haut et le Bas-Canada, fut proclamé.—De ce jour un nouveau gouvernement fut inauguré ; c'était un gouvernement constitutionnel, sous un système représentatif et qu'on est convenu d'appeler "gouvernement responsable."

Cette constitution avec les promesses qui nous avaient été faites, pouvait amener l'application pratique de la constitution anglaise à l'administration des affaires du pays.

En effet, dès le mois de septembre 1841, le parlement consacra le principe que, quoique le chef du gouvernement exécutif ne soit responsable qu'aux autorités impériales, ses principaux conseillers, constituant sous lui une administration provinciale, doivent être des hommes qui possèdent la confiance des représentants du peuple.

C'est par cette responsabilité que la chambre parvint à faire adopter son contrôle exclusif sur les subsides et son droit de voter la liste civile ; l'indépendance des juges ; l'exclusion des employés des deux chambres et l'obligation constitutionnelle pour le chef de l'exécutif de consulter sur leur choix ; l'indépendance du parlement ; le rappel de cette inique clause de l'acte d'union qui proscrivait la langue française dans les procédés législatifs ; le droit de s'assembler et d'écrire, reconnu déjà, sera régularisé. Nous allons donc avoir les libertés que tout sujet anglais a le droit de posséder, puisque le procès par jury en matières criminelles nous avait été accordé par l'introduction des lois criminelles anglaises ; la loi de l'*Habeas corpus* était en vigueur et les lois municipales,

germe fécond de la liberté constitutionnelle introduites par le conseil spécial, allaient recevoir leur base véritable.

Durant cette époque, nos pères surent défendre les droits de la province de Québec. Ils étaient unis et la *politique* n'avait pas encore accompli son œuvre néfaste de dégradation. Lafontaine et Morin jouèrent le rôle de véritables patriotes et d'hommes d'Etat distingués sous le gouvernement de l'Union.

### ACTES OFFICIELS

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

##### *Nomination de commissaires d'écoles*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 23 avril 1894, de nommer M. Mathew Geraghty, commissaire d'écoles pour la municipalité de Mann, comté de Bonaventure, en remplacement de M. Philippe Olscamps.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 23 avril 1894, de nommer M. Charles Whitcher, commissaire d'écoles pour la municipalité du village de Rock Island, comté de Stanstead, en remplacement de M. Curtis W. Lynn, décédé.

##### *Délimitation de municipalités scolaires*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil, en date du 28 avril dernier (1894), de détacher de la municipalité scolaire de Tingwick, comté d'Arthabaska, les lots Nos 21, 22 et 23, des V et VIe rangs, les Nos 21, 22, 23 et 24, du I<sup>er</sup> rang, et les Nos 21 et 22, du III<sup>e</sup>, du canton de Tingwick, et les annexer à la municipalité de "Chénier", dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain, 1894.

Détacher de la paroisse de Saint-André d'Acton, comté de Bagot, tout le territoire désigné en la proclamation du 11 mars 1890, et l'annexer, pour les fins scolaires, à la paroisse de "Saint-Théodore d'Acton," même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain, 1894.

Détacher de la paroisse de Saint-Félicien, comté du Lac Saint-Jean, les lots Nos 38, 39, 40 et 41, des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> rangs du canton Ashuapmouchouan, et les annexer, pour les fins scolaires, à la paroisse de Saint-Prime, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain, 1894.

##### *Erections de municipalités scolaires*

Ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Benoit-Joseph", la nouvelle paroisse de Saint-Benoit-Labre, dans le comté de Beauce, dans les limites décrites dans la proclamation du 23 août dernier.

Pour prendre effet le premier de juillet prochain.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 28 avril dernier (1894), d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Village de Saint-Pierre-aux-Liens", le territoire désigné comme suit :

Borné au nord-est par les lignes nord-est des lots Nos 131 et 137, du cadastre de la paroisse de Notre-Dame de Grâce, comté d'Hochelega ;

Au sud par le canal de Lachine ;

Au sud-ouest par la ligne sud-ouest du lot No 915, du cadastre de la dite paroisse de Lachine ;

800.

Au nord par les terres de la côte Saint-Luc et celles de Lachine, dans les comtés d'Hochelega et de Jacques-Cartier.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain (1894).

##### *Avis de demande d'érection de municipalités scolaires*

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Nicolas, dans le comté de Lévis, tout le territoire qui forme l'arrondissement numéro neuf, de la dite municipalité et indiqué au cadastre de la paroisse de Saint-Nicolas, par numéros, et l'ériger en municipalité distincte sous le nom de "Saint-Jean de Saint-Nicolas, dans le comté de Lévis."

Pour prendre effet le premier de juillet prochain.

##### *Avis de demande d'annexion de municipalité scolaire*

Annexer à la municipalité scolaire de Sainte-Anne, comté de Chicoutimi, le territoire suivant, savoir :

1° Les rangs A et I du canton Simard, à partir du côté ouest de la rivière Shipshaw jusqu'au lot No 26, inclusivement ;

2° La partie du rang II du dit canton, depuis le côté ouest de la dite rivière Shipshaw jusqu'au lot No 29, inclusivement ;

3° Cette partie des rangs III, IV et V du dit canton Simard, qui se trouve situé à l'ouest de la dite rivière Shipshaw.




# AU NOUVEAU LOCAL

Les éditeurs **Bernard, Fils & Cie.**, ont transporté le siège de leurs affaires dans les spacieuses bâtisses ci-devant occupées par M. THOS. ANDREWS, quincaillier, au No. 5, RUE ST. JEAN, H.-V., porte voisine de M. DUQUET, horloger, où ils sont maintenant installés, et viennent de recevoir directement des manufactures les plus en renom un grand assortiment de

## PIANOS, HARMONIUMS ET INSTRUMENTS

de musique de toute espèce, etc., etc. MACHINES A COUDRE sans rivales, la "DOMESTIC" de New-York. Nouvelle musique VOCALE et INSTRUMENTALE, ACCORD et RÉPARATIONS de pianos, etc., etc.

 Prix modérés et conditions faciles.

No. 5, rue St-Jean, H.-V., Québec.

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

**G. - A. LAFRANCE**

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

—• RELIEUR •—

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL,

Il y aura bientôt *trente ans* que je dirige une maison de reliure à Québec. Durant ce long espace de temps, je n'ai eu qu'à me féliciter des encouragements que m'ont accordés les membres du clergé et tout le public en général. Je tiens donc à remercier sincèrement ceux qui se sont adressés à moi dans le passé, les priant d'agréer mes sentiments de la plus vive reconnaissance.

À l'avenir, je continuerai comme par le passé à exécuter toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION de LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis.

Je m'occupe spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Je relie les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* à des conditions très avantageuses. J'offre aussi des conditions particulières aux Messieurs du clergé. Quant au public en général, je puis le satisfaire à des prix très avantageux.

**G. - A. LAFRANCE, Relieur,**

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUÉBEC.

**P. GAUVREAU**  
LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122  
BASSE-VILLE, QUÉBEC.

*Grand assortiment de Cartes Géographiques. — Livres de prix. — Livres classiques, etc., etc., etc.*

Rôle de cotisation — Rôle d'évaluation — Rôle de perception — Livre de Caisse pour municipalité.

Imprimé par L.-J. DEMERS & FRÈRE, No. 30, rue de la Fabrique, Québec.